

Le projet de Notre Dame des Landes est passé par de nombreuses étapes de concertation apparemment « démocratiques » : débat public, enquêtes publiques, commission du dialogue... En fait, le dossier s'appuie sur le refus des contre-expertises, la rétention d'informations, les mensonges, la négation de l'expertise citoyenne.

Les partisans de NDL disent que toutes les procédures ont été respectées, que les élus ont validé et revalidé le projet, que la justice a dit le droit et que les opposant ne sont donc pas respectueux de la démocratie. Cet argument peut faire mouche quand on connaît mal le dossier... Il tombe à l'eau après une analyse rigoureuse.

Une démocratie participative illusoire

En 2015, douze mouvements citoyens d'opposition à de Grands Projets Inutiles Imposés ont été auditionnés par la commission mise en place après la mort de Rémi Fraisse, chargé de proposer des améliorations au débat public.

Modernisation
de la « démocratie participative »
Plate-forme proposée par les mouvements
d'opposition aux
Grands Projets Inutiles Imposés :
3 grands principes
20 propositions concrètes

Ils ont rédigé une [plate-forme](#) très précise sur **les dysfonctionnements des procédures et sur les pratiques des acteurs**. Besoins mal analysés, pratique du saucissonnage, avis négatifs négligés, sous-estimation des impacts environnementaux, recours juridiques non suspensifs... Autant de défauts structurels auxquels s'ajoutent le refus de la transparence et des contre-expertises, des conflits d'intérêts, voire des mensonges éhontés...

Dans le cas de Notre Dame des Landes, on peut citer (liste non exhaustive) :

- **L'optimisation de l'actuel aéroport n'a pas été correctement étudiée** (confirmé par le rapport du CGEDD d'avril 2016).
- L'Europe a notifié à la France, **en secret**, une infraction pour « saucissonnage » du dossier, non réglée à ce jour.
- **Les avis scientifiques négatifs** sur la méthode de « compensation » de la destruction des zones humides, ou sur la destruction d'espèces protégées **ne sont pas suivis**.
- **Des documents essentiels ne sont pas transmis** malgré des demandes répétées : cahier des charges avant attribution de la concession, étude sur les gains de temps justifiant l'intérêt du nouvel aéroport.
- **Le mensonge sur le lac de Grand-Lieu continue à être répété** malgré les avis scientifiques dont celui de la DREAL, le propre service environnement de l'État !
- **La contre-expertise citoyenne est totalement méprisée**, le silence est la seule réponse à nos questions et propositions.
- Les [accusations de l'Acipa](#) n'ont pas fait l'objet de plainte pour diffamation, preuve que nous avons dit la vérité !

En réalité, les procédures permettent de donner une caution « démocratique » à un projet décidé et qui ne peut être remis en cause fondamentalement.

Pour son audition à la commission de rénovation du débat public en 2015, le Cédpa a listé sur cinq pages les principaux mensonges et manipulations¹ qui jalonnent le dossier Notre-Dame-des-Landes depuis le débat public de 2002. Françoise Verchère analyse « la fabrication d'un mensonge d'État » dans un livre² publié début 2016. Tous ceux qui se penchent sérieusement sur ce dossier ne peuvent qu'être choqués.

Une démocratie représentative malade. Au motif que les élus – légalement choisis – ont validé le projet, il ne resterait aux citoyens que l'obéissance ou l'attente de prochaines élections. Dans la France d'aujourd'hui, c'est oublier :

- que beaucoup d'élus votent sur ces grands projets sans les connaître vraiment, par obéissance aux grands élus, par paresse intellectuelle parfois, par aveuglement ou par connivence...
- que le taux d'abstention actuel ne devrait plus permettre à des élus de se croire représentatifs de la population ;
- que dans une démocratie moderne, les décisions doivent être prises avec les citoyens, dans une confrontation *honnête* des arguments.

La consultation du 26 juin 2016 : une nouvelle mascarade

Alors que le rapport du CGEDD commandité par S. Royal aurait dû entraîner l'abrogation de la déclaration d'Utilité Publique, le gouvernement a choisi une nouvelle entourloupe, sous couvert de démocratie. Une consultation limitée à la Loire-Atlantique, sur le projet désavoué par le CGEDD, sans moyens équitables entre les deux parties ni information correcte des électeurs. Le tout par ordonnance (un comble !) et, comme d'habitude, sans prendre en compte les avis négatifs émis de tous bords. **Une mascarade que nous dénonçons et qui ne nous fera pas renoncer à notre juste combat.**

¹ http://aeroportnddl.fr/file/liste_mensonges_Etat.pdf

² Notre-Dame-des-Landes, la fabrication d'un mensonge d'Etat, Tim Buctu éditions